

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ST PIERRE DE LAGES**  
Séance du 10 février 2020

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
Afférents au Conseil Municipal	<b>14</b>
En exercice	<b>14</b>
Nombre de présents	<b>13</b>

**Date de convocation** : L'an deux mille vingt

4 février 2020

et le dix février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence KLEIN,

**Date d'affichage** :

17 février 2020

Présents : Mmes et MM. Laurence KLEIN – Jean-François PATTE - Christelle MARTINEZ MINATI – Lionel PERRET - Lionel AZEMAR - Edgard PAYRASTRE - Sandrine RAMES -Charlène GRABIE- David VALETTE – Vincent ROUILLET - Maryline JAMIN – Christèle JACKIEWICZ – Nathalie FRIQUART

Excusés : Mme Florence SIORAT

Procurations : Florence SIORAT a donné procuration à Nathalie FRIQUART

Monsieur Vincent ROUILLET a été nommé secrétaire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 13 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

## **I- DELIBERATIONS :**

### **N° 2020-02- OBJET : Choix de l'entreprise pour le marché de commercialisation des lots du lotissement Le Clos des vignes**

Madame le Maire informe le Conseil que 3 propositions ont été faites à l'issue du marché de commercialisation des lots du lotissement Le Clos des vignes.

Après étude des différents dossiers, il a été décidé de retenir la proposition de Création Foncière :

**72 200.00 € HT**  
**14 520.00 € TVA**  
**87 120.00 € TTC**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :**

- De choisir l'entreprise Création Foncière afin de commercialiser les lots du lotissement Le Clos des vignes
- Charge Madame le Maire de notifier le marché à l'entreprise Création Foncière
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise retenue et toutes autres pièces concernant le marché.

**N° 2020-03- OBJET : Fixation des prix de vente des terrains pour le lotissement communal Le Clos des vignes**

Madame le Maire propose au conseil de vendre les terrains du lotissement communal Le Clos des vignes aux prix référencés ci-dessous :

LOT	Prix de vente
1	125 000 €
2	124 000 €
3	123 000 €
4	122 000 €
5	122 000 €
6	122 000 €
7	122 000 €
8	110 000 €
9	114 000 €
10	116 000 €
11	110 000 €
12	130 000 €
13	130 000 €
14	130 000 €
15	110 000 €
16	114 000 €
17	114 000 €
18	110 000 €
19	135 000 €
20	128 000 €
21	116 000 €
22	80 000 €

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :**

- De valider le prix de vente des terrains du lotissement communal Le Clos des vignes, tel qu'il a été proposé par Madame le Maire
- Autorise Madame le Maire à signer les actes de vente des terrains de ce même lotissement

**N° 2020- 04 - OBJET : Présentation et vote du Compte Administratif Commune 2019**

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31.

Vu le vote du Budget Primitif de l'exercice 2019 en date du 8 avril 2019.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019.

Madame le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Madame JAMIN Maryline.

La présentation du compte administratif peut se résumer ainsi:

**COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

		Dépenses (colonne 1)	Recettes (colonne 2)	Solde (+ ou -) (colonne 2 – colonne 1)
<b>Section fonctionnement</b>	Résultats propres à l'exercice 2019	551 102.77	650 633.74	99 530.97
	Résultats antérieurs reportés 2018		199 078.14	+199 078.14
	<b>Résultat à affecter</b>			<b>298 609.11</b>

<b>Section d'investissement</b>	Résultats propres à l'exercice 2019	215 759.71	128 928.69	-86 831.02
	Solde antérieur reporté 2018		100 825.23	+100 825.23
	Solde global d'exécution			<b>13 994.21</b>
	<b>Résultats cumulés 2019</b>	766 862.48	1 079 465.80	<b>312 603.32</b>

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à la majorité de 11 voix pour et de 2 abstentions le Compte Administratif de l'exercice 2019, arrêté comme présenté ci-dessus.

### **N° 2020 -05 - OBJET : Approbation du compte de gestion 2019**

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L 2121-31.

Madame le Maire énonce que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisé par la Trésorière, Madame Sabrina BLANCHARD, en poste à Caraman et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif 2019.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Madame le Maire et du Compte de gestion de la Trésorière ;

#### **Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré :**

Le Conseil d'Administration approuve à la majorité de 12 voix pour et de 2 abstentions le compte de gestion de la Trésorière pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

### **N° 2020- 06 - OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019

#### **Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.**

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de **298 609.11 €**

A savoir :

Résultat exercice 2019 : **99 530.97 €**

Résultat 2018 reporté ex. 2019 : **199 078.14 €**

- D'où un excédent de fonctionnement cumulé de **298 609.11 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire : <b><u>Exécution du budget d'Investissement de l'exercice 2019</u></b>			
	Prévu BP+DM+RAR+Report	Réalisé	Reste à réaliser
<b>DEPENSES</b> .....	399 865.62 €	215 759.71 €	156 590.22 €
<b>RECETTES</b> .....	471 712.43 €	128 928.69 €	
<b>RESULTAT EXERCICE</b> .....		-86 831.02 €	<b>-156 590.22 €</b>
<b>REPORT EXERCICE PRECEDENT</b>		+100 825.23 €	
<b>RESULTAT CUMULE CLOTURE EX</b>		<b>+13 994.21</b>	
<b>RESULTAT FINAL</b>		<b>+ 13 994.21 €</b>	<b>-156 590.22 €</b>

EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT...		-142 596.01 €
--------------------------------------	--	---------------

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2020</b>	
<b>A) EXCEDENT</b>	
- Exécution du virement à la section d'investissement (c.1068).....	142 596.01 €
<b>Solde disponible :</b>	
.- Affectation à l'excédent reporté (C.002Recettes).....	156 013.10 €
<b>B) DEFICIT</b>	
- Déficit à reporter (C.002 Dépenses).....	

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à la majorité de 12 voix pour et de 2 abstentions, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, arrêté comme présenté ci-dessus.

### **N° 2020- 07 - OBJET : Présentation et vote du Compte Administratif lotissement 2019**

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31.

Vu le vote du Budget lotissement de l'exercice 2019 en date du 8 avril 2019.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019.

Madame le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Madame JAMIN Maryline.

La présentation du compte administratif peut se résumer ainsi :

#### **COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2019**

		Dépenses (colonne 1)	Recettes (colonne 2)	Solde (+ ou -) (colonne 2 – colonne 1)
<b>Section fonctionnement</b>	Résultats propres à l'exercice 2019	15 880	15 880	0
	Résultats antérieurs reportés 2018			
	<b>Résultat à affecter</b>			<b>0</b>
<b>Section d'investissement</b>	Résultats propres à l'exercice 2019	15 880	42 160	+ 26 280
	Solde antérieur reporté 2018			
	Solde global d'exécution			<b>+ 26 280</b>
	<b>Résultats cumulés 2019</b>	31 760	58 040	<b>+ 26 280</b>

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif lotissement de l'exercice 2019, arrêté comme présenté ci-dessus.

### **N° 2020- 08 - OBJET : Présentation et vote du Compte Administratif photovoltaïque 2019**

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31.

Vu le vote du Budget photovoltaïque de l'exercice 2019 en date du 8 avril 2019.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019.

Madame le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Madame JAMIN Maryline.

La présentation du compte administratif peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF PHOTOVOLTAÏQUE 2019**

		<b>Dépenses (colonne 1)</b>	<b>Recettes (colonne 2)</b>	<b>Solde (+ ou -) (colonne 2 – colonne 1)</b>
<b>Section fonctionnement</b>	Résultats propres à l'exercice 2019	3 296.66	3 763.03	+ 466.37
	Résultats antérieurs reportés 2018			
	<b>Résultat à affecter</b>			<b>466.37</b>
<b>Section d'investissement</b>	Résultats propres à l'exercice 2019	553.50	3 261.98	+ 2 708.48
	Solde antérieur reporté 2018			
	Solde global d'exécution			<b>2 708.48</b>
	<b>Résultats cumulés 2019</b>	3 850.16	7 025.01	<b>+ 3 174.85</b>

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif photovoltaïque de l'exercice 2019, arrêté comme présenté ci-dessus.

**N° 2020 -09 - OBJET : Approbation du compte de gestion lotissement 2019**

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L 2121-31.

Madame le Maire énonce que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice lotissement 2019 a été réalisée par la Trésorière, Madame Sabrina BLANCHARD, en poste à Caraman et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif lotissement 2019.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif lotissement de Madame le Maire et du Compte de gestion lotissement de la Trésorière ;

**Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré :**

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte de gestion lotissement de la Trésorière pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif lotissement pour le même exercice.

**N° 2020 -10 - OBJET : Approbation du compte de gestion photovoltaïque 2019**

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L 2121-31.

Madame le Maire énonce que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice photovoltaïque 2019 a été réalisée par la Trésorière, Madame Sabrina BLANCHARD, en poste à Caraman et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif photovoltaïque 2019.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif photovoltaïque de Madame le Maire et du Compte de gestion photovoltaïque de la Trésorière ;

**Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré :**

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte de gestion photovoltaïque de la Trésorière pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif photovoltaïque pour le même exercice.

**N° 2020- 11- OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice  
lotissement 2019**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif lotissement de l'exercice 2019

**Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.**

Constatant que le Compte Administratif lotissement fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de **0.00 €**

A savoir :

Résultat exercice 2019 : **0.00 €**

Résultat 2018 reporté ex. 2019 : **0.00 €**

- D'où un excédent de fonctionnement cumulé de **0.00 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement lotissement comme suit :

Pour mémoire : <b>Exécution du budget d'Investissement lotissement de l'exercice 2019</b>			
	Prévu BP+DM+RAR+Report	Réalisé	Reste à réaliser
<b>DEPENSES</b> .....	42 160.00 €	15 880.00 €	
<b>RECETTES</b> .....	42 160.00 €	42 160.00 €	
<b>RESULTAT EXERCICE</b> .....		26 280.00 €	
<b>REPORT EXERCICE PRECEDENT</b>		0.00 €	
<b>RESULTAT CUMULE CLOTURE EX</b>		26 280.00 €	
<b>RESULTAT FINAL</b>		+ 26 280.00 €	
<b>EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT...</b>		+26 280.00 €	

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET  
LOTISSEMENT 2020**

<b>A) EXCEDENT</b>	
- Exécution du virement à la section d'investissement (c.1068).....	0 €
<b>Solde disponible :</b>	
.- Affectation à l'excédent reporté (C.002Recettes).....	0 €
<b>B) DEFICIT</b>	
- Déficit à reporter (C.002 Dépenses).....	0 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement lotissement de l'exercice 2019, arrêté comme présenté ci-dessus.

**N° 2020- 12 - OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice  
photovoltaïque 2019**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif photovoltaïque de l'exercice 2019

**Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.**

Constatant que le Compte Administratif photovoltaïque fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de **-1 154.80 €**

A savoir :

Résultat exercice 2019 : **+ 466.37 €**  
 Résultat 2018 reporté ex. 2019 : **-1 621.17 €**

- D'où un excédent de fonctionnement cumulé de **- 1 154.80 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement photovoltaïque comme suit :

Pour mémoire : <b>Exécution du budget d'Investissement photovoltaïque de l'exercice 2019</b>			
	Prévu BP+DM+RAR+Report	Réalisé	Reste à réaliser
<b>DEPENSES.....</b>	3 303.50 €	553.50 €	
<b>RECETTES.....</b>	5 263.49 €	3 261.98 €	
<b>RESULTAT EXERCICE .....</b>		<b>2 708.48 €</b>	
<b>REPORT EXERCICE PRECEDENT</b>		<b>2 001.51 €</b>	
<b>RESULTAT CUMULE CLOTURE EX</b>		<b>+ 4 709.99 €</b>	
<b>RESULTAT FINAL</b>		<b>+ 4 709.99 €</b>	
<b>EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT...</b>			<b>+4 709.99 €</b>

<b><u>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET PHOTOVOLTAIQUE 2020</u></b>	
<b>A) EXCEDENT</b>	
- Exécution du virement à la section d'investissement (c.1068).....	<b>0 €</b>
<b>Solde disponible :</b>	
- Affectation à l'excédent reporté (C.002Recettes).....	<b>0 €</b>
<b>B) DEFICIT</b>	
- Déficit à reporter (C.002 Dépenses).....	<b>- 1 154.80 €</b>

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement photovoltaïque de l'exercice 2019, arrêté comme présenté ci-dessus.

## **II- SUJETS SOUMIS A DISCUSSION :**

Madame le Maire et Monsieur Lionel PERRET informent le conseil du retrait de la délibération ayant pour objet un avenant pour le marché d'extension du groupe scolaire. Les devis n'étant pas encore établis, un conseil municipal exceptionnel sera probablement organisé pour voter l'avenant avant le renouvellement de l'assemblée délibérante.

Le marché de commercialisation des lots du lotissement Le Clos des vignes a été attribué à Création foncière qui a formulé l'offre la moins disante. Le prix des terrains a été déterminé par délibération. La sociologie des acheteurs attendue est similaire à celle des Balcons du Tournon. De nombreuses demandes ont déjà été présentées en mairie, les terrains seront vendus très rapidement.

Présentation du compte administratif 2019 :

*Dépenses de fonctionnement :*

Les charges à caractère général se sont élevées à 208 444.14 € contre 233 229.12 € initialement

prévues. Cette différence s'explique principalement du fait du transfert de la compétence ALSH à la communauté de communes des Terres du Lauragais. Le budget a également été respecté concernant les charges du personnel avec 257 661.56 € de réalisé, pour un prévisionnel de 271 000 €. Madame le Maire précise qu'il a été nécessaire de remplacer 2 agents du groupe scolaire, suite à des arrêts maladie de longue durée.

Il n'a pas été nécessaire d'utiliser les crédits prévus sur le compte des dépenses imprévues.

D'un montant de 12 798 € pour l'année 2019, l'attribution de compensation sera très probablement réévaluée à la hausse en 2020 avec le transfert de la compétence ALSH à l'échelon intercommunal.

Madame le Maire souligne la différence entre le prévisionnel (3 250 €) et le réalisé (9 769.69 €) au compte 65548, suite aux dépenses découlant de la rénovation de l'éclairage avenue de Vallesvilles devant le groupe scolaire.

Les intérêts réglés à l'échéance (compte 66111) ont diminué avec l'extinction de la dette liée aux travaux du groupe scolaire.

**Le total des dépenses de fonctionnement réalisées pour l'exercice 2019 s'élève à 551 102.77 €.**

*Recettes de fonctionnement :*

4 294.27 € d'indemnités journalières ont été enregistrés sur le compte 6419 suite aux arrêts maladie de 2 agents du groupe scolaire. Le compte 70311, dédié à la vente des concessions, a également enregistré plus de recettes que ce qui était initialement prévu. Madame le Maire rappelle au Conseil qu'il sera nécessaire de travailler sur l'extension du cimetière dans un futur proche.

La commune a bénéficié d'une hausse au niveau de l'encaissement des Taxes foncières et d'habitation par rapport à l'année 2018. Les taux étant restés constants, cette hausse est due à l'augmentation de l'assiette fiscale.

Les dotations de l'Etat sont restées constantes pour l'année 2019. 2 552.46 € ont été encaissés au titre des produits exceptionnels (compte 7788) pour le remplacement d'un poteau incendie endommagé situé en face de l'hôtel de ville.

**Le total des recettes de fonctionnement réalisées pour l'exercice 2019 s'élève à 650 633.74 €**

*Dépenses d'investissement :*

Le remboursement du capital de la dette ne comprend plus que 3 emprunts : l'installation photovoltaïque, le groupe scolaire et la restauration de l'église.

55 185.73 € ont été dépensés au titre des immobilisations incorporelles : Révision du Plan local d'urbanisme, Maitrise d'œuvre du groupe scolaire et de l'extension de l'école, aménagement de la RD1. Madame le Maire précise que 64 815.44 € ont été arrêtés au titre des restes à réaliser pour le budget communal 2020. Ces frais permettront de poursuivre les dépenses liées à la maîtrise d'œuvre de la rénovation de la salle des fêtes, de l'extension du groupe scolaire ainsi que de financer la révision du schéma d'assainissement.

Les dépenses liées aux immobilisations corporelles sont détaillées :

Achat parcelle réf cadastrale ZD 38 : 1 €

Aménagement rond-point Monplaisir : 1 209 €

Soldes marché de sécurisation de l'école + achats de patins silencieux (école) : 7 290 €

Climatisations école : 5 966.68 €

Travaux aménagement RD1 : 54 625.32 €

Panneaux d'affichage + régularisation du réseau d'eau de l'église : 10 954 €

PC portable cantine + 8 chaises extérieures : 1 045.87 €

Photocopieur école + 2 vidéoprojecteurs : 5 491.20 €

Etagères école : 1 265 €

Madame le Maire précise que 90 000 € seront inscrits au titre des restes à réalisés sur le budget communal 2020 pour les travaux d'extension du groupe scolaire. 1 774.78 € seront également reportés au même titre pour les climatisations de l'école.



La somme de 42 160 € inscrite au compte 27638 correspond au virement effectué du budget communal vers le budget lotissement pour la création de ce dernier. Cette somme sera reversée par la suite.

Les 1 040.05 € réalisés au compte 45411 correspondent à la mise en conformité d'un logement insalubre sur la commune.

### **Le total des dépenses d'investissement réalisées pour l'exercice 2019 s'élève à 215 759.71 €**

Madame le Maire fait remarquer que 63% des dépenses du budget de fonctionnement sont consacrées au fonctionnement scolaire et périscolaire.

#### *Recettes d'investissement :*

La commune a pu bénéficier de la somme de 35 173 € versés par le département pour les opérations liées à la sécurisation du groupe scolaire. Le montant perçu au titre de la taxe d'aménagement pour l'année 2019 s'élève à 63 174.27 €. La TVA récupérée (FCTVA) pour l'année 2017 a été de 18 858.74 €.

### **Le total des recettes d'investissement réalisées pour l'exercice 2019 s'élève à 128 928.69 €**

Madame le Maire précise que conformément aux engagements pris en début de mandat, la situation financière de la commune est saine avec une diminution très significative de la dette.

Le ratio de la dette était de 515,60 €/habitant en 2014, il est de 356,37 €/habitant en fin de mandat.

Le report en excédent cumulé était de 200 k€ en 2014, il est de 300 k€ en 2020.

Cette situation financière permet de débiter un nouveau mandat avec la possibilité de souscrire de nouveaux emprunts pour financer de nouveaux investissements, sans avoir besoin d'augmenter les impôts. En cas de nouveau mandat, Madame le Maire effectuera un emprunt en 2021 afin de financer le projet de rénovation de la salle polyvalente, projet qui bénéficiera de fort taux de subventions, des partenaires extérieurs (département, Etat, région). Madame le Maire remercie l'équipe municipale qui a permis de mener à bien tous les projets et qui a géré avec rigueur le budget communal.

Les projets les plus onéreux pour la commune lors du mandat ont été la rénovation de l'église, suivie de la sécurisation du groupe scolaire.

#### Commission urbanisme :

Monsieur Jean-François PATTE informe le conseil du début des travaux de terrassement pour la nouvelle Cité Jardins aux Balcons du Touron.

Monsieur PAYRASTRE souhaite savoir depuis quand ce projet était en discussion, ce que à quoi Monsieur PATTE répond 2012/2013. Le premier projet élaboré par le bailleur social en accord avec le maire et le 1<sup>er</sup> adjoint de l'époque n'étaient pas acceptables. Il s'agissait d'un projet de destruction total des logements actuels avec relogement des tous les habitants aux Balcons du Touron. Les habitants de la Cité jardins actuelle s'étaient insurgés contre ce projet qui a été annulé. Il a ensuite fallu plusieurs années de négociation pour parvenir à un projet satisfaisant pour la municipalité. Le projet a finalement gagné en qualité en passant de 21 à 16 logements avec l'intégration de garages. Le temps de construction est estimé à 1 an.

Monsieur PAYRASTRE s'interroge sur le devenir des appartements vides de l'ancienne Cité Jardins, une fois leurs occupants partis. Madame le Maire répond que rien n'a encore été décidé à ce sujet, mais qu'elle défendra avec la même volonté l'intérêt des habitants. A l'heure actuelle tous les logements sont occupés.

Madame le Maire fait part au conseil de sa rencontre avec un représentant du bailleur social « Les Chalets » au sujet des logements sociaux prévus dans le lotissement communal du Clos des vignes. Monsieur Vincent ROUILLET s'interroge sur le prix relativement faible du macro lot social par rapport aux autres terrains. Madame le Maire explique que le prix se justifie par la destination du bien.

Madame KLEIN souligne l'importance de ce projet de lotissement qui, après quelques années, sera une opération positive pour la commune et permettra d'accroître la capacité d'investissement de cette dernière.

### Commission entretien des bâtiments et des espaces verts :

L'élaboration du dossier de consultation pour le marché des travaux concernant la rénovation de la salle des fêtes est en cours. Une réunion a été organisée avec monsieur BAYLE (architecte du projet), afin de définir les éléments à faire figurer dans le dossier. Le montage du dossier « No Watt », qui permettra de bénéficier de fonds de la part de la Région, est également en cours. Les dossiers liés à la DETR et aux contrats de territoires ont été déposés. Madame le Maire assure que le projet sera à minima subventionné à hauteur de 40 % et vise un taux de subvention de 80%, ce qui induira un reste à charge pour la commune de 200 K€.

Le chantier de l'extension de l'école suit son cours. Des réunions sont organisées tous les mercredis afin de suivre l'avancement du projet. L'extension de 65 m<sup>2</sup> devrait permettre d'accueillir 20 enfants supplémentaires.

### Commission aux affaires scolaires :

Le rectorat a demandé à la municipalité de s'exprimer sur un éventuel changement au niveau de la réforme des rythmes scolaires. Après avoir consulté la directrice, Monsieur PERRET a confirmé au rectorat que la commune conserverait le rythme de 4,5 jours.

Madame Sandrine RAMES rapporte au conseil que le conseil municipal des jeunes s'est réuni le jeudi 6 février 2020. Il a été décidé que la chasse aux œufs serait organisée le 19 avril 2020 à 15H dans le bois du Tournon. Les jeunes se déguiseront pour l'occasion. Il y aura également des énigmes et des défis qui seront élaborés par le directeur du centre de loisirs. Le chocolat sera fourni par l'entreprise CRIOLLO qui a proposé un prix pour des chocolats invendus (autour de 100 €). Une réunion sera organisée le 13 ou 19 mars pour finaliser le projet. Des affiches seront publiées aux entrées du village et des flyers seront distribués pour assurer la bonne communication du projet.

Le projet de cinéma en plein air était également à l'ordre du jour. L'écran utilisé sera gonflable, ce qui implique qu'il n'y ait pas de vent le jour de la diffusion, il a donc été proposé de programmer l'opération au niveau du terrain de tennis pour limiter le problème.

Les adolescents du centre jeunes travaillent actuellement sur le sentier botanique avec l'association Arbres et Paysages d'Autan. Une carte sera élaborée ainsi que plusieurs panneaux qui seront placés le long du parcours. Chaque panneau apportera des informations et des anecdotes sur les divers arbres (Aubépine, Erable Blanc, Alisée...) présents sur le chantier. Le sentier devrait faire 5 km de long.

Monsieur PAYRASTRE rapporte qu'il y a eu 17 ados inscrits pour la sortie ski, prévue pour la seconde semaine des vacances de février ; 3 jeunes n'ont pas pu s'inscrire en raison du manque de place.

La plupart des membres réguliers du centre jeunes vont entrer au lycée, il sera donc nécessaire de faire de la communication pour attirer les plus jeunes pour les prochaines sessions et renouveler ainsi les effectifs.

Monsieur PAYRASTRE évoque également une journée « Challenge Multisport » au gymnase où les jeunes pourront effectuer un certain nombre de sports différents comme du football ou encore du tir à l'arc.

Madame le Maire tire un bilan très positif du centre jeunes pour la fin de son 1<sup>er</sup> mandat.

### Sujets divers :

Monsieur PAYRASTRE souhaite connaître la position de Madame le Maire à l'égard de la vente de l'ancienne gare. Madame le maire explique que l'utilisation du droit de préemption nécessite un motif d'intérêt général, et qu'à l'heure actuelle rien n'a été discuté concernant une éventuelle acquisition. Madame KLEIN n'exclut pas de parler de nouveau de ce sujet lors de son potentiel 2<sup>nd</sup> mandat.

**La séance est levée le lundi 10 février 2020 à 20H50**

**La date du prochain conseil sera déterminée ultérieurement.**

**Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal :**

**N° 2020-02- OBJET : Choix de l'entreprise pour le marché de commercialisation des lots du lotissement Le Clos des vignes**

**N° 2020-03- OBJET : Fixation des prix de vente des terrains pour le lotissement communal Le Clos des vignes**

**N° 2020- 04 - OBJET : Présentation et vote du Compte Administratif Commune 2019.**

**N° 2020 -05 - OBJET : Approbation du compte de gestion 2019**

**N° 2020- 06 - OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019.**

**N° 2020- 07 - OBJET : Présentation et vote du Compte Administratif lotissement 2019.**

**N° 2020- 08 - OBJET : Présentation et vote du Compte Administratif photovoltaïque 2019.**

**N° 2020 -09 - OBJET : Approbation du compte de gestion lotissement 2019**

**N° 2020 -10 - OBJET : Approbation du compte de gestion photovoltaïque 2019**

**N° 2020- 11- OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice lotissement 2019**

**N° 2020- 12 - OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice photovoltaïque 2019**

Ont signé les membres présents :

<b>NOMS - PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>	<b>SIGNATURES</b>
KLEIN Laurence	Maire	
PATTE Jean François	er 1 Adjoint	
MARTINEZ MINATI Christelle	ème 2 Adjoint	
PERRET Lionel	ème 3 Adjoint	
JAMIN Maryline	Conseillère Municipale	
ROUILLET Vincent	Conseiller Municipal	
JACKIEWICZ Christèle	Conseillère Municipale	
AZEMAR Lionel	Conseiller Municipal	
VALETTE David	Conseiller Municipal	
GRABIE Charlène	Conseillère Municipale	
RAMES Sandrine	Conseillère Municipale	
SIORAT Florence	Conseillère Municipale	Absente – procuration donnée à Nathalie FRIQUART
PAYRASTRE Edgard	Conseiller Municipal	
FRIQUART Nathalie	Conseillère Municipale	